



SIMPLE ERP

GESTION LOCALE POUR INDÉPENDANTS ET TPE

Guide de collaboration avec l'expert-comptable

Documents commerciaux, exports, FEC, TVA, Factur-X, traçabilité et procédure de contrôle initial.

OBJECTIF DU GUIDE

Décrire précisément ce que Simple ERP produit, ce qui doit être contrôlé et ce qui reste du ressort du professionnel qui tient la comptabilité.

APPLICATION SUR ORDINATEUR	COMPAGNON MOBILE	DONNÉES LOCALES
Facturation, exports, TVA, clôture et sauvegardes	Saisie et consultation terrain, sans export comptable	L'entreprise contrôle ses données et leur transmission

Un guide de transmission, pas un manuel de production comptable

Simple ERP organise la gestion commerciale et prépare des données destinées au suivi de l'entreprise et à l'expert-comptable. Ce guide précise le rôle de chaque acteur.

Simple ERP sur ordinateur

Crée les documents commerciaux, suit les règlements et dépenses, génère les exports, le FEC de préparation, les Factur-X, les aides de TVA et les archives fiscales.

L'entreprise utilisatrice

Renseigne les informations, contrôle les documents, conserve les justificatifs, réalise les sauvegardes et décide des transmissions au cabinet.

L'expert-comptable

Valide les paramètres, les comptes, les règles de TVA et les méthodes de comptabilisation. Il effectue les reclassements et produit la comptabilité définitive.

L'application mobile compagnon

Permet la saisie et la consultation terrain de clients, produits, devis, factures et visites. Elle ne produit ni FEC, ni journal comptable, ni export fiscal.

Positionnement recommandé

Lorsque la comptabilité légale est tenue dans un logiciel comptable externe, Simple ERP doit être présenté comme la source de gestion et de pré-comptabilité. Le cabinet intègre, contrôle et complète les données dans son propre système.

Ce guide décrit la version observée en juillet 2026. Les fonctionnalités disponibles peuvent dépendre de l'édition et des modules activés.

Les données restent locales jusqu'à la transmission décidée par l'entreprise

La base de gestion est conservée sur l'ordinateur. Le cabinet ne reçoit que les exports et documents que l'utilisateur choisit de lui transmettre.

1	2	3	4
Saisie Clients, produits, devis, factures, dépenses et règlements.	Contrôle interne Validation des documents, justificatifs et paramètres.	Export Journaux, FEC de préparation, TVA et pièces.	Traitement comptable Import, rapprochement, reclassement et validation par le cabinet.

Points à convenir avec le cabinet

- Fréquence des transmissions : mensuelle, trimestrielle ou annuelle.
- Plan de comptes et comptes de produits, charges, tiers et TVA à utiliser.
- Règles de comptabilisation des encaissements, acomptes, avoirs et opérations particulières.
- Mode de remise des pièces justificatives et convention de nommage.
- Responsable du contrôle des données avant l'import dans le logiciel comptable.

Confidentialité

Le compagnon mobile synchronise les données professionnelles avec l'ordinateur sur le réseau local. Les exports comptables restent une fonction de l'application sur ordinateur. Aucun accès permanent du cabinet à la base locale n'est nécessaire.

Du brouillon à l'écriture exploitable

Le traitement comptable commence par un cycle documentaire maîtrisé. Simple ERP distingue explicitement la préparation d'une facture de son émission.

Étape	Comportement dans Simple ERP	Point de contrôle
Brouillon	Pas de numéro fiscal définitif, pas de journal fiscal et pas de mouvement de stock.	Vérifier client, lignes, TVA, échéance et mentions.
Émission	Attribution du numéro séquentiel et verrouillage du contenu fiscal.	Contrôler la date et la séquence avant émission.
Règlement	Suivi du montant encaissé, des paiements partiels et du solde.	Rapprocher avec la banque dans le système comptable.
Avoir	Document distinct, émis après création d'un brouillon d'avoir.	Vérifier le rattachement et le traitement de TVA.
Annulation	Réservée à certaines situations ; une facture réglée doit normalement être corrigée par avoir.	Faire valider la méthode par le cabinet.

Éléments disponibles dans le journal des ventes CSV

- Date, type de document, numéro, client, SIRET et numéro de TVA du client.
- Total hors taxes, TVA, total toutes taxes comprises et montant encaissé.
- Statut du document.
- Les avoirs sont intégrés avec leurs montants négatifs.
- Les brouillons et les documents annulés sont exclus de l'export comptable.

Attention au rapprochement bancaire

Le journal des ventes décrit les factures et les montants encaissés enregistrés dans Simple ERP. Il ne remplace pas un journal de banque complet ni le rapprochement bancaire réalisé dans le système comptable.

Des pièces classées avant intégration comptable

Les dépenses et factures fournisseurs alimentent les journaux d'achats. Les documents ambigus restent dans un espace de validation avec leur pièce source.

Factur-X reçu

Les données XML intégrées sont lues directement. Cette lecture structurée est privilégiée à toute interprétation visuelle.

PDF classique

L'IA locale peut proposer le fournisseur, les dates, les montants et les lignes. Une confiance insuffisante interdit l'utilisation aveugle du résultat.

Factures à valider

Le document original reste attaché à la proposition. L'utilisateur contrôle, corrige, accepte ou refuse les données.

Dépenses

Les montants HT, TVA payée, TVA récupérable, TTC, catégorie et référence éventuelle sont conservés pour l'export.

Éléments disponibles dans le journal des achats CSV

Champ	Contenu
Date	Date enregistrée pour la dépense.
Catégorie et description	Nature interne de l'achat et libellé de la dépense.
Montants	Montant HT, TVA payée, TVA récupérable et montant TTC.
Référence PA	Lien éventuel avec une facture reçue par une plateforme ou un connecteur.

Règle de prudence

Une extraction par IA est une aide à la saisie. La pièce originale et le résultat validé doivent être rapprochés avant intégration. Une facture illisible ou incomplète ne doit pas être transformée automatiquement en donnée comptable définitive.

Deux journaux CSV directement lisibles

Les exports CSV facilitent le contrôle et l'import dans un outil comptable. Ils utilisent les données enregistrées dans Simple ERP et restent modifiables uniquement après copie dans l'outil de destination.

Export	Colonnes principales	Usage recommandé
Ventes	Date, type, numéro, client, SIRET, TVA client, HT, TVA, TTC, encaissé, statut.	Contrôle du chiffre d'affaires, import des ventes et rapprochement avec les pièces.
Achats	Date, catégorie, description, HT, TVA payée, TVA récupérable, TTC, référence.	Préparation des charges et contrôle de la TVA déductible.

Contrôles avant transmission

- Comparer les totaux de l'export avec le tableau de bord et la période sélectionnée.
- Vérifier que les brouillons et documents annulés sont correctement exclus.
- Contrôler les avoirs et leur signe.
- Vérifier les taux de TVA, exonérations et mentions particulières.
- Rapprocher le montant encaissé avec les relevés bancaires.
- Joindre les pièces justificatives selon l'organisation définie avec le cabinet.

Conseil de mise en service

Effectuer un premier export sur une courte période, avec quelques factures, un avoir, un paiement partiel et plusieurs dépenses. Le cabinet peut ainsi valider le mapping avant la transmission d'un exercice complet.

Une extraction structurée à valider avant tout usage fiscal

Simple ERP génère un fichier texte tabulé de 18 champs, avec dates au format AAAAMMJJ, montants en partie double et nommage fondé sur le SIREN et la date de clôture.

Élément	Implémentation actuelle
Journaux	VT pour les ventes et AC pour les achats.
Écritures	Factures, avoirs et dépenses de l'exercice sélectionné.
Format	18 colonnes, séparateur tabulation, en-tête sur la première ligne, UTF-8.
Dates et montants	Dates AAAAMMJJ ; débit et crédit avec virgule décimale.
Nom du fichier	SirenFECAAAA1231.txt pour un exercice civil.
Comptes par défaut	411000, 401000, 706000, 707000, 445710, 445660 et comptes de charges proposés par catégorie.

Limite essentielle

L'export actuel ne constitue pas à lui seul la comptabilité complète lorsqu'il manque les écritures d'ouverture, de banque, de caisse, de paie, d'inventaire, d'immobilisation ou de clôture. Dans ce cas, le FEC à remettre lors d'un contrôle doit être produit par le système comptable qui contient toutes les écritures validées.

Contrôles demandés à l'expert-comptable

- Valider le plan de comptes et les comptes de charges proposés automatiquement.
- Vérifier la chronologie de validation et la continuité des numéros d'écriture.
- Déterminer si des comptes auxiliaires doivent être renseignés.
- Compléter les écritures non gérées par Simple ERP dans le logiciel comptable.
- Vérifier les règles particulières applicables au régime de l'entreprise, notamment la comptabilité de trésorerie BNC.

Un document mixte, mais pas une plateforme de transmission

Simple ERP peut produire un PDF/A-3 contenant un fichier XML structuré conforme au profil utilisé par le logiciel. Cette génération ne remplace pas l'acheminement réglementaire par une plateforme agréée.

Partie lisible

Le PDF présente la facture à l'utilisateur et au client sous une forme directement consultable.

Partie structurée

Le XML embarqué contient les données de facture destinées au traitement automatique.

Contrôle des champs

Simple ERP signale les principales informations manquantes avant la génération.

Transmission

La circulation réglementaire de la facture nécessite le service ou le connecteur approprié vers une plateforme agréée.

Points à vérifier avant déploiement

- Identité du vendeur et du client, SIREN ou SIRET, numéro de TVA et adresses.
- Références, dates, devise, échéance et conditions de paiement.
- Lignes, quantités, unités, prix, remises et ventilation de TVA.
- Mentions d'exonération ou de franchise en base, le cas échéant.
- Compatibilité du profil Factur-X avec la plateforme retenue.

À ne pas confondre

Un PDF ordinaire envoyé par courriel n'est pas, à lui seul, une facture électronique structurée au sens de la réforme. Factur-X associe une représentation PDF/A-3 à des données XML ; sa transmission doit suivre le circuit prévu.

Une aide au calcul qui reste à rapprocher de la déclaration

Le module TVA calcule la TVA collectée à partir des factures et la TVA déductible à partir des dépenses enregistrées. Il fournit une estimation de période et un historique.

TVA collectée

Calculée depuis les factures selon les taux enregistrés, avec ventilation par taux.

TVA déductible

Calculée depuis les dépenses et achats pour lesquels un montant récupérable a été saisi.

Solde estimé

Présentation d'une TVA nette à reverser ou d'un crédit de TVA selon les données disponibles.

Franchise en base

Le module est neutralisé si l'entreprise est configurée comme non assujettie, sauf modification du paramétrage.

Checklist de fin de période

- Contrôler que toutes les factures émises et tous les avoirs de la période sont enregistrés.
- Rapprocher les paiements et les relevés bancaires.
- Contrôler les dépenses, pièces et montants de TVA récupérable.
- Identifier les opérations particulières : intracommunautaire, autoliquidation, exonération ou prorata.
- Comparer l'aide de Simple ERP avec les données du logiciel comptable avant déclaration.

Important

Le module TVA constitue une aide au pilotage et à la préparation. Il ne télédéclore pas la TVA et ne remplace pas la déclaration établie ou contrôlée par le professionnel responsable.

Détecter les altérations et verrouiller un exercice

Simple ERP conserve un journal fiscal chaîné par empreintes. Les opérations sensibles ajoutent une entrée et la vérification recalcule la chaîne.

Mécanisme	Fonction
Numérotation	Compteurs séquentiels par type de document, préfixe et année.
Journal fiscal	Entrées ajoutées chronologiquement, chaque empreinte dépendant de la précédente.
Ancre locale	Copie de la tête de chaîne hors du fichier principal afin de détecter certaines altérations.
Vérification	Recalcul des empreintes et signalement du point de rupture éventuel.
Clôture	Calcul des totaux, enregistrement d'une clôture chaînée et verrouillage des documents de l'exercice.
Archive fiscale	Export des documents et du journal avec l'empreinte de chaîne.

Portée de la protection

Un journal local chaîné permet de détecter des modifications, mais il ne constitue pas un tiers de confiance et ne rend pas matériellement toute falsification impossible. Cette distinction doit rester explicite.

Avant toute clôture irréversible

- Créer une sauvegarde chiffrée et vérifier qu'elle est lisible.
- Exporter les journaux, le FEC de préparation et l'archive fiscale.
- Faire contrôler les totaux, avoirs et documents annulés.
- Obtenir l'accord de la personne responsable de la comptabilité.
- Conserver les pièces et secrets nécessaires à la restauration.

La validation initiale recommandée

Une courte période de test suffit pour vérifier le mapping, les taxes et la qualité des exports avant l'utilisation courante.

Contrôle	Entreprise	Cabinet
Informations légales et fiscales de l'entreprise	Préparer	Valider
Taux, mentions et régime de TVA	Renseigner	Valider
Plan de comptes et comptes de charges	Proposer	Valider / reclasser
Facture, avoir et paiement partiel de test	Créer	Contrôler
Dépenses avec plusieurs traitements de TVA	Créer	Contrôler
Journaux CSV	Exporter	Tester l'import
FEC de préparation	Exporter	Contrôler la structure et le périmètre
Fréquence et canal de transmission	Choisir	Accepter

Résultat attendu

À l'issue du test, l'entreprise sait quelles données saisir, le cabinet connaît le contenu des exports et chacun connaît les contrôles dont il est responsable.

Questions fréquentes

- Le cabinet doit-il installer Simple ERP ?
Non. Il peut recevoir les exports et les pièces produits par l'entreprise.
- Le mobile génère-t-il les exports comptables ?
Non. Les exports, la TVA, le FEC et la clôture appartiennent à l'application sur ordinateur.
- Le FEC peut-il être remis directement à l'administration ?
Uniquement après validation de son périmètre. Si la comptabilité complète est tenue ailleurs, le FEC officiel doit provenir du système comptable complet.
- L'IA décide-t-elle de l'écriture comptable ?
Non. Elle propose une extraction ; les contrôles et validations restent nécessaires.

Sources officielles consultées

Les références suivantes encadrent le format du FEC et la facturation électronique. Elles doivent être relues lors de toute évolution réglementaire.

Article A. 47 A-1 du Livre des procédures fiscales

Définit notamment les champs, l'ordre, les séparateurs, le format des dates et le nommage du FEC.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027804775/

Article L. 47 A du Livre des procédures fiscales

Encadre la remise du FEC lors d'une vérification de comptabilité informatisée.

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000037526053/

Fichiers standards des écritures comptables - impots.gouv.fr

Page officielle regroupant la documentation et les schémas du format.

<https://www.impots.gouv.fr/fichiers-standards-des-ecritures-comptables>

Facturation électronique - impots.gouv.fr

Présentation des formats structurés et du rôle des plateformes agréées.

<https://www.impots.gouv.fr/facturation-electronique-qu-est-ce-que-ca-change-pour-moi>

Spécifications Factur-X de la facturation électronique

Factur-X est un format mixte combinant un PDF/A-3 lisible et des données structurées XML.

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/2_gestion/290_facturation_electronique/specification_externes_b2b/afnor/norme-afnor-factures.pdf

Clause de prudence

Ce guide décrit les fonctions observées dans Simple ERP et propose une méthode de collaboration. Il ne constitue ni une certification fiscale, ni un avis juridique, ni un avis comptable personnalisé. Les paramètres et exports doivent être validés selon la situation de l'entreprise.